

<b>République Française</b> ***** <b>Département de la Meurthe-et-Moselle</b>
---

<b>DELIBERATION</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE</b> ***** <b>SEANCE DU 11 AVRIL 2023</b>
--

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	11	11 + 7 pouvoirs

<b>Date de convocation</b> <b>7 avril 2023</b>
---

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeur 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

**Présents** : **Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

**Absents** : .

**Représentés** : **Cathy GREINER à Gérard GEORGEL, Christine MEYER à Dominique ROUSSEAU, Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Stéphanie HINDELANG à Marcel TEDESCO, Jean-Claude ROMARY à Anne ROZAIRE, Valérie JACOB à Pascal DURAND, Séverine HUSSON à Sébastien FRESSE.**

**Monsieur Pascal DURAND** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Compte administratif 2022 - Budget général**

**N° de délibération : 14\_2023**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	6	16	0	0	1

Le Maire présente le compte administratif 2022. Ce document reprend l'ensemble des mouvements comptables ordonnancés au titre de l'exercice passé résumé à l'aide tableau récapitulatif du CA 2022 ci-dessous.

Dépenses de Fonctionnement		Prévu	Réalisé	Dépenses d'Investissement		Prévu	Réalisé	RAR
011	Charges à caractère général	500 000 €	399 700,37 €	10	Dotations et fonds divers	0,00 €	0,00 €	
012	Charges de personnel	426 000 €	425 113,84 €	16	Emprunts	83 440,00 €	58 439,09 €	
014	Atténuation de produits	10 000 €	8 815,00 €	20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion	150 000 €	116 071,96 €	204	Subventions d'équipement versées	4 439,00 €	0,00 €	4 439,00 €
66	Charges financières	12 620 €	11 619,15 €	21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles	6 000 €	841,42 €	23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	
022	Dépenses imprévues	73 544 €		26	Acquisitions de participations	0,00 €	0,00 €	
023	Virement investissement	1 420 000 €	0,00 €	27	Autres immob financières	650 000,00 €	0,00 €	650 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 836 €	1 835,39 €	001	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	
				020	Dépenses imprévues	6 193,00 €	0,00 €	
				040	Ordre différences réalisations	0,00 €		
					Opérations d'équipement	4 506 808,00 €	683 087,73 €	2 617 786,03 €
				45	Opérations pour compte de tiers	1 362 713,00 €		1 134 547,86 €
	<b>TOTAUX :</b>	<b>2 600 000,00 €</b>	<b>963 997,13 €</b>		<b>TOTAUX :</b>	<b>6 613 593,00 €</b>	<b>741 526,82 €</b>	<b>4 406 772,89 €</b>
Recettes de Fonctionnement		Prévu	Réalisé	Recettes d'Investissement		Prévu	Réalisé	RAR
013	Produits de gestion courante	0,00 €	173,03 €	10	Dotations et fonds divers	91 000,00 €	94 432,35 €	
70	Vente de produits	223 700 €	329 327,59 €	1068	Excédents de fonctionnement			
73	Impôts et taxes	1 000 957 €	1 046 474,66 €	13	Subventions d'investissement	911 679,00 €	324 826,50 €	1 831 939,00 €
74	Dotations et subventions	167 000 €	182 610,69 €	16	Emprunts	1 150 000,00 €	150 000,00 €	350 000,00 €
75	Autres produits de gestion	10 000 €	14 478,97 €	20	Immobilisations	0,00 €	0,00 €	
76	Produits financiers	0 €	2,25 €	21	Vente d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	0 €	5 016,28 €	23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	
79	Transferts de charges	0 €	0,00 €	26	Participation et créances	0,00 €	0,00 €	
002	Excédent ordinaire reporté	1 198 343,00 €	0,00 €	27	Autres immobilisations financ	0,00 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	001	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	
				010	Stocks	0,00 €	0,00 €	
				021	Virement fonctionnement	1 420 000,00 €	0,00 €	
				024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	
				45	Compte de tiers	1 362 713,00 €		
				040	Opérations d'ordre entre sections	1 836,00 €	1 835,39 €	
	<b>TOTAUX :</b>	<b>2 600 000,00 €</b>	<b>1 578 083,47 €</b>		<b>TOTAUX :</b>	<b>4 937 228,00 €</b>	<b>571 094,24 €</b>	<b>2 181 939,00 €</b>
	Excédent fonctionnement :		614 086,34 €		Résultat investissement :		-170 432,58 €	
	Résultat clôture fonct N-1 :		1 198 343,88 €		Résultat clôture invest :		1 676 365,57 €	
	Excédent fonct réel N :		1 812 430,22 €		Résultat invest réel N :		1 505 932,99 €	
	Résultat de clôture N :		3 318 363,21 €		Solde des RAR N-1			-2 224 833,89 €
	Résultat global réel N :		1 093 529,32 €					

## **Rappel du Compte de Gestion 2022 du budget général :**

Sections	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'investissement : 2022	Résultats de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	1 676 365,57		-170 432,58	1 505 932,99
Fonctionnement	1 198 343,88		614 086,34	1 812 430,22
<b>TOTAL</b>	<b>2 874 709,45</b>		<b>443 653,76</b>	<b>3 318 363,21</b>

La note synthétique qui résume le compte administratif 2022, jointe à la présente délibération, a été examinée en détail lors de la synthèse du 20 mars dernier.

Après avoir apporté l'ensemble des éléments permettant à l'assemblée d'apprécier sa gestion et conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales qui précise que le Maire doit se retirer au moment du vote du compte administratif, le Maire passe donc la parole au Président de séance élu pour l'occasion et quitte la salle.

### **Le nouveau Président,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les documents budgétaires de l'exercice 2022,

Vu le compte de gestion du Receveur municipal pour 2022,

Vu la présentation du compte administratif,

Suivant l'avis favorable de la commission finances réunie en synthèse le 20 mars 2023,

### **PROPOSE que le Conseil Municipal :**

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau exposé ci-dessus,
- Constate les identités de valeur avec le Compte de gestion du Percepteur,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Approuve l'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire 2022, conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Marcel TEDESCO,  
Maire



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO  
2023.04.13 14:41:58 +0200  
Ref:20230413\_143802\_1-1-O  
Signature numérique  
Maire